

COMPTE-RENDU
de la réunion du
Conseil Municipal
du 19 septembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER.

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Jean-Marc PLISSONNEAU, Laurent THEBAUD, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent LOQUET, Françoise VERCHERE, Arnaud GUICHON, Emmanuelle DUCHESNES.

Etait absent et excusé : Ludovic ORAIN.

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Emmanuelle DUCHESNES en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 20/06/2016.

1)-Admission en non-valeur de titres de recettes.

Le comptable public propose au maire de soumettre au Conseil Municipal, l'admission en non-valeur des loyers impayés d'un locataire résidence du Bois Joli. Ceci suite à une décision du tribunal d'instance de surendettement portant rétablissement personnel avec effacement de toutes dettes. La commune doit constater la perte d'irrecouvrables qui viendra s'inscrire sur le budget communal pour 7 972.30€.

2) -Décision modificative n°1 budget locatifs sociaux.

Suite à la décision prise ci-dessus et quelques petits ajustements compte tenu d'une régularisation de TVA, le conseil municipal accepte la décision modificative proposée. Section de fonctionnement : augmentation des dépenses de 10 701.30€ et section d'investissement : diminution des dépenses du même montant.

3)-Gratification de stage.

Les modalités d'accueil d'étudiant en stage dans une collectivité sont encadrées par le code de la sécurité sociale pour les stages supérieurs à deux mois.

Le montant versé au stagiaire pour une durée inférieure à 2 mois est donc laissé à l'appréciation de la collectivité.

Le Conseil Municipal décide que sera allouée, pour un stage de petite durée, une gratification à chaque stagiaire (sauf stage de découverte et similaire) qui aura effectué un travail satisfaisant et que la nature des activités confiées le justifie sur attestation délivrée par Madame le maire qui en indiquera le montant,

4)-Décision modificative n°1 budget principal.

Afin de régulariser le budget suite aux décisions prises par le conseil municipal, Madame le maire propose à l'assemblée d'autoriser par décision modificative n°1 le budget principal de l'exercice en cours, de la manière suivante :

Total général : Dépenses= + 23 940.60€ et Recettes= + 23 940.60€

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes:+ 17 551.60€

Section d'investissement : Dépenses et recettes : + 6 389.00€

5)-Fourniture et livraison des repas au restaurant scolaire : montant de la prestation.

Vu la demande de la sous-préfecture en date du 08 juillet 2016,

Vu la délibération prise en date du 30 mai 2016,

Madame le maire invite le conseil municipal à compléter la première délibération relative au choix du prestataire pour la fourniture et la livraison des repas au restaurant scolaire en indiquant le montant de la prestation soit : 2.085€ le montant HT d'un repas enfant.

6)-Mise en place du temps partiel.

Suite à une demande déposée par un agent, madame le maire soumet au conseil municipal la mise en place du temps partiel au sein de la collectivité.

L'exercice du temps partiel concerne un emploi permanent à temps complet. L'autorisation est accordée par périodes et sous réserve de la nécessité de service.

7) - Questions diverses :

-Présentation des rapports d'activités 2015 de la Communauté de Communes Loire et Sillon dont le rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets et celui sur le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Ces documents sont mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

-Demande d'un emplacement pour un camion snack sandwicherie. Possibilité à confirmer le mardi soir.

-Information sur la prochaine fermeture de la boulangerie à Quilly et recherche active de repreneur.

XXXXXXXXXX

Les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal : Lundi 24 octobre et Lundi 05 décembre 2016.